



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Un syndicat en évolution constante.....	4
Encourager les visites du centre de tri	4
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	5
Les organes de gestion	7
Les élus du SIDOMPE.....	7
Les agents du SIDOMPE.....	8
Les évènements marquants de 2016	9
La Vie du Syndicat.....	10
VALORISER LES DECHETS RESIDUELS	11
Valoriser l'énergie	11
Produire du chauffage urbain.....	11
Générer de l'électricité.....	11
Valoriser les matières premières.....	13
Valoriser les mâchefers	13
Eliminer les REFIOM	14
Votre centre de valorisation en chiffres.....	15
Bilan des tonnages.....	15
Les tarifs	15
Les apports de déchets ménagers des collectivités adhérentes.....	16
Les travaux d'optimisation du Centre de Valorisation	18
TRIER POUR RECYCLER.....	20
Produire des matières premières.....	20
Les tonnages.....	20
Matériaux issus du centre de tri.....	21
Les caractérisations	21
Les capacités du centre tri.....	23
Vers une harmonisation des modes de collecte	23
Votre centre de tri en chiffres	24
Les tarifs du centre de tri	24
Les tonnages réceptionnés par le centre de tri.....	24
Tonnages des collectivités en TRI-FLUX au 31/12/2016	24
Tonnages des collectivités en BI-FLUX au 31/12/2016	25
SENSIBILISER	26

Les visites du centre de tri.....	26
Le prêt de matériel.....	27
Le site internet.....	27
La remise d'objets recyclés.....	27
SOUTENIR L'ACTION DES COLLECTIVITES.....	28
Les collectivités bénéficient de la vente de leurs matériaux recyclables.....	28
Soutenir le tri du papier.....	29
Soutenir le tri des emballages recyclables.....	30
Récapitulatif des dépenses / recettes des collectivités.....	31
Soutenir le tri du mobilier.....	32
ELEMENTS FINANCIERS.....	33
Le Compte Administratif 2016.....	33
Liste des marchés conclus.....	34
1/ Marchés de fournitures.....	34
2/ Marchés de services.....	34
3/ Marchés de travaux.....	34
CONCLUSION.....	35
Performances de recyclage du SIDOMPE.....	35
Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE.....	36
Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE.....	37

LE SIDOMPE

Un syndicat en évolution constante

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de collectivités situées principalement dans les Yvelines. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitements et ses performances environnementales. Cette volonté se traduit aujourd'hui par la signature d'un marché ambitieux visant à rénover le centre de valorisation pour optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles et augmenter la production d'énergie.

Le rôle du SIDOMPE est de créer et d'exploiter les installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Encourager les visites du centre de tri

Depuis 2015, le SIDOMPE peut organiser, et prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) dans le cadre des visites pédagogiques effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, les centres de loisirs, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices).

Le siège du syndicat est situé : Z.A. du Pont Cailloux, Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON. Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex).

La nouvelle composition du territoire du Sidompe a été actée par arrêté préfectoral du 23 juin 2016.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

1974

Ouverture de l'usine d'incinération

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

2008

Ouverture du centre de tri

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2015

Prise en charge du transport pour que les adhérents viennent visiter le centre de tri.

2016

Notification du marché de travaux : Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'optimisation du Centre de Valorisation des Déchets.

Le Sidompe et ses collectivités territoriales

110
communes

Le Sidompe traite les déchets de 110 communes, regroupées en 8 collectivités. Elles adhèrent au Sidompe pour tout ou partie des communes de leur territoire. Le Sidompe traite ainsi les déchets de 458 268 habitants.

(estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2015).

Suite à la loi NOTRe, la création de 3 nouvelles intercommunalités a modifié la répartition des collectivités adhérentes. 7 communes indépendantes adhèrent désormais à Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération, avec les communes de la Communauté de Communes des Etangs et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien.

3 communes indépendantes adhèrent désormais à la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain-Boucles-de-Seine. La ville des Alluets-le-Roi, adhère à la C.U. Grand Paris Seine et Oise qui confie le traitement de ses déchets au SIDOMPE par conventionnement.

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Le SIEED

Adainville, Andelu, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Flins-Sur-Seine, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Nezel, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villiers-le-Mahieu.

3 Communautés d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C. A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

3 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Mesnil-Saint-Denis.

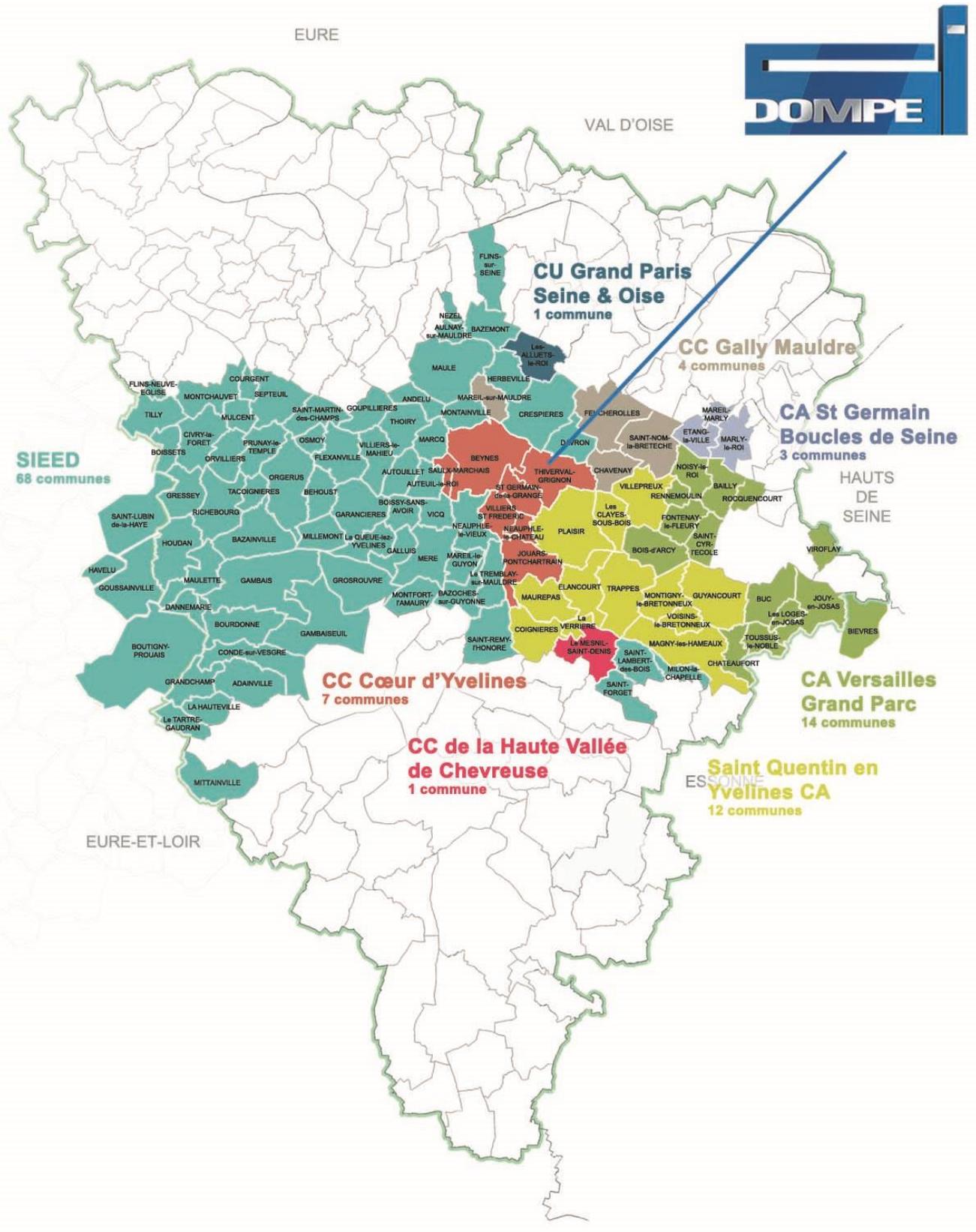
C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

1 Communauté Urbaine, sous convention

C.U. Grand Paris Seine et Oise

Les Alluets-le-Roi.



Les organes de gestion

Les élus du SIDOMPE

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes.

Depuis le renouvellement général des conseils municipaux de 2014, il est administré par un comité composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par Commune.



Le comité syndical vote les budgets et fixe les modalités de gestion du Sidompe. Il définit la politique du Syndicat et décide des investissements à réaliser. Il délibère sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Il élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau (1 président, 4 vice-présidents et 10 assesseurs, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LES REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIDOMPE

Sur les 110 communes du territoire du Sidompe, 106 communes sont adhérentes.

La CU GPS&O n'a pas de délégués, car elle est adhérente par convention avec le Sidompe (1 commune), et avec le SIEED (3 communes). Le SIEED conserve 66 représentants pour 65 communes suite à la fusion de deux communes qui avaient chacune leurs délégués (Champagne et Goussainville).

Le Sidompe compte donc 107 délégués titulaires et 107 délégués suppléants :

14 représentants de la Communauté d'Agglomération

Versailles Grand Parc, pour les communes de :

BAILLY	Roland VILLEVAL	Alain LOPPINET
BIEVRES	Georges DOUARRE	Paul PARENT
BOIS D'ARCY	Jeremy DEMASSIET	Jean-Philippe LUCE
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Lorraine WEISS
CHATEAUFORT	Emilien NIVET	Danielle MARIOT
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain SANSON	Didier CARON
JOUY-EN-JOSAS	Denise THIBAUT	Daniel WERMEIRE
LOGES-EN-JOSAS	Jean-Loup ROTTEBOURG	Odile CONROY
NOISY LE ROI	Marc TOURELLE	Géraldine LARDENNOIS
RENNEMOULIN	Bernard FEYS	Pierre LECUTIER
ROCQUENCOURT	Jean-Philippe BARRET	Philippe NOYER
SAINT-CYR-L'ECOLE	Sonia BRAU	Jean-Paul BRAME
TOUSSUS-LE-NOBLE	Stéphane USAI	Fabrice MAZIER
VIROFLAY	Roland DE HEAULME	Vincent GUILLON

12 représentants de la Communauté d'Agglomération

Saint Quentin en Yvelines, pour les communes de :

LES CLAYES-JS-BOIS	Françoise BEAULIEU	Catherine GERONIMI
COIGNIERES	Jean-Pierre SEVESTRE	Dominique CATHELIN
ELANCOURT	Gilbert REYNAUD	Chantal CARDELEC
GUYANCOURT	Bernard TABARIE	Patrick PLANQUE
MAGNY-LES-HAMEAUX	Raymond BESCO	Henri OMESSA
MAUREPAS	Véronique MILLOT	Emmanuel DUTAT
MONTIGNY-LE-BTX	Bruno BOUSSARD	Christophe ROUESNE
PLAISIR	Joséphine KOLLMANNBERGER	Henri-Pierre LERSTEAU
TRAPPES	Jean-Claude RICHARD	Anne-Andrée BEAUGENDRE
LA VERRIERE	Christian BOURGOIN	Hassan QUAMAR
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Stéphane MIRAMBEAU
VOISINS LE BTX	Catherine HATAT	Claude STENGEL

7 représentants de la Communauté de Communes

Cœur d'Yvelines, pour les communes de :

BEYNES	Alain BRICAULT	Gilles HOCQUET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Isabelle LAGRAVIERE	Olivier GOUSSEAU
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Catherine SOUS	Philippe LEBLOND
ST GERMAIN-DE-LA GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Marie-Christine CHARISSOUX
SAULX- MARCHAIS	Muriel DUPEUX	Martine LANGLOIS
THIVERVAL GRIGNON	Rémi LUCET	Daniel BOSSE
VILLIERS ST FREDERIC	Laurence BACLE	Danielle BOURGOIN

4 représentants de la Communauté de Communes

Gally Mauldre, pour les communes de :

CHAVENAY	Mickaela ACKERMANN	Anne-Sophie SEBILLOTTE
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Maurice DAUVOIS*
MAREIL-SUR-MAULDRE	Joffrey BEUVELET	Michel GROH
ST-NOM-LA-BRETECHE	Pierre VEZY	Gérard PARFAIT

3 représentants de la Communauté d'Agglomération

Saint Germain Boucles de Seine, pour les communes de :

ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD	Philippe BERNARD
MAREIL-MARLY	Cécile JARDON	Philippe BARDET
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES	Jean-Guillaume DATIN

1 représentant de la Communauté de Communes de

La Haute Vallée de Chevreuse, pour les communes de :

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSÉ	Catherine LAPLAGNE
-----------------------	-----------------	--------------------

66 représentants du

SIEED, pour les communes de :

ADAINVILLE	Pascal SAULET	Marie-Hélène QUINAULT	LA HAUTEVILLE	Philippe LELAIDIER	Christian GLUCKMAN
ANDELU	Gilles MINELLA	Olivier RAVENEL	LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Jean-Michel ALLIRAND	Michel ROULAND
AUTEUIL-LE-ROI	Marie-Christine CHAVILLON	Catherine BRUNET	TARTRE-GAUDRAN	Frédéric BESANCON	Frédéric DE LA RUE
AUTOUILLET	Nathalie GARNIER	Denis WURTZER	TREMBLAY-S/-MAULDRE	Joseph LE FOLL	Françoise CHANCEL
BAZAINVILLE	Damien GUIGNARD	Francine BLANCHE	MARCQ	Alain VAUCHELLES	Brigitte MARTEL
BAZEMONT	HETZEL Jean-Bernard	Maurice HUBERT	MAREIL-LE-GUYON	Dominique JOUIN	Michel LOMMIS
BAZOCHE-S/-GUYONNE	Pierre BEHERAY	Jean DUCROCQ	MAULE	Hervé CAMARD	Jean-Christophe SEGUIER
BEHOUST	Guy PELISSIER	Martine AUFFRET	MAULETTE	Eric TONDU	Marc NEUHOFF
BOISSETS	Audrey MECHALI	Francis TRUQUET	MERE	Alain COLOMBI	Serge BISSONNET
BOISSY-SANS-AVOIR	Jacky MATHE*	Sylvie JEAN	MILON-LA-CHAPELLE	Isabelle THIERRY	Jacques PELLETIER
BOURDONNE	Patrick TROCHET	Patrick PORCHEZ	MILLEMONT	Annie JOSEPH	Patrice CULLIN
BOUTIGNY-PROUVAIS	Evelyne HEULIN	Josette JOYEUX	MITTAINVILLE	Jean DEHAIS	Philippe LAPEYRE
CHAMPAGNE	Mickael MOULIN	Valérie CHESNOY	MONTAINVILLE	Sébastien LEFRANÇOIS	Olivier DURAN
CIVRY-LA-FORET	Jean-Luc RIVALS	Elie SETIAUX	MONTCHAUVEY	Marjorie BUSAC	Yves LECOY
CONDE-SUR-VESGRE	Michel BARBIER	Charles BELLANGER	MONTFORT L'AMAURY	Pauline LEFEVRE	Daniel DENEUVILLE
COURGENT	Florian WOJOWICZ	Sylvie HELOIN	MULCENT	William KERMELING	Patrick MARTIN
CRESPIERES	Thomas REVISE	Christian BEZARD	NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Myriam GUGLIELMI
DANNEMARIE	Jocelyne FROMENTIN	Stéphanette LEBRUN	ORGERUS	Dominique ARTEL	Jean-Pierre BELLEI
DAVRON	Maurice PERRAULT	Marc SIMONNEAUX	ORVILLIERS	Gérard COURTELLE	Gisèle MENAGER
FLEXANVILLE	François LIGNEY	Filipe MARTINS	OSMOY	Michel LECLERC	Anne OUDOT DE DAINVILLE
FLINS-NEUVE-EGLISE	Claude FERRACHAT	Elsa VERNEY	PRUNAY-LE-TEMPLE	Dominique HAMEL	Jean-François BONNIN
GALLUIS	Eric GAUDIN	Annie GONTHIER	RICHEBOURG	Sophie MERCIER	Dominique SPILLEMAECKER
GAMBAIS	Régis BIZEAU	Marie-Thérèse BOBBIO	SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN	Jean-Pierre POLUS
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER	Claude CAZENEUVE	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Pierre HUMEAU	Béatrice GUIBERT
GARANCIERES	Michel SECONDAT	Michel BONHOMME	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE	Alexis GERBER	Julia RAOUX
GOUPILLERES	Régine FRANCOIS	Gilles MARGOT	SAINT-REMY-L'HONORE	Toine BOURRAT	Aymeric DELASALLE
GOUSSAINVILLE	Guillaume GRAFFIN	Odile MOULIN	ST-MARTIN DES CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	Jacqueline GOY
GRANDCHAMP	Jean-Paul BAUDOT	Pascal DURO	SEPTEUIL	Yannick TENESI	Olivier VAN DER WOERD
GRESSEY	Guillaume FAUTRAT	Anne BLIVET	TACOIGNIERES	Jean-Jacques MANSAT	Alain PIERRE
GROSROUVRE	Jean-Pierre PIBOULEAU	Mélanie LASSUS	THOIRY	Irène BOUVIER	Christine ZENOUDA
HAVELU	Michel NEGARVILLE	Stéphanie BACQUET	TILLY	Claude SAYAGH	Michel GLANARD
HERBEVILLE	Laurent THIRIAU	Vincent GAY	VICQ	Héraldo VILLEGAS	Damien HERMAN
HOUDAN	Claude RICHARD	Isabelle LEBRUN	VILLIERS LE MAHIEU	Patrice COUÉDON	Hervé COSQUER

*Monsieur Jacky MATHE et Monsieur Maurice DAUVOIS sont décédés en 2016

Les agents du SIDOMPE

Au 31 décembre, le SIDOMPE est composé de 3 agents.

- 1 Attachée territoriale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice territoriale
- 1 Technicienne principale de 2ème classe



Les évènements marquants de 2016



30 MAI

Mise en service du nouveau site internet du Sidompe. Il dispose d'un espace de réservation en ligne pour les visites du centre de tri et permet aux collectivités adhérentes de suivre le traitement de leurs déchets.



13 OCTOBRE

Notification du marché de travaux pour la Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'optimisation du Centre de Valorisation des Déchets au groupement CNIM / Urbaine de Travaux / Architrav, avec un objectif de mise en service de la chaudière en janvier 2019.



3 NOVEMBRE

La barre des 5000 visiteurs du centre de tri est franchie ! La visite du centre du tri est un atout dans la prévention des déchets. Le Sidompe prend en charge le transport des visiteurs aller/retour pour que tous les citoyens de ses collectivités adhérentes puissent constater que leurs efforts de tri sont récompensés.



21 DECEMBRE

Le **Permis de construire** est déposé à la mairie de Thiverval-Grignon par le Sidompe.
Le **Porter à connaissance** modifiant les conditions d'exploitation est déposé à la DRIEE des Yvelines par la CNIM TG, titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter actuellement en vigueur.

La Vie du Syndicat

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Les procès-verbaux des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Maires et aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

18 FEVRIER 2016

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- ECO EMBALLAGES :
- PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2014

ADMINISTRATION GENERALE

CA SAINT QUENTIN EN YVELINES :

- DEMANDE D'ADHESION AU SIDOMPE
- CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE :

- DEMANDE D'ADHESION AU SIDOMPE
- CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

CU GRAND PARIS SEINE & OISE :

- CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

DEBAT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2016 :

- BILAN DE L'ANNEE 2015
- PROJETS D'INVESTISSEMENT
- ETAT DE LA DETTE
- EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

23 MARS 2016

CONVENTION TITRES TICKET RESTAURANT

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS DU SIDOMPE

FINANCES

- COMPTE DE GESTION 2015
- COMPTE ADMINISTRATIF 2015
- AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2015
- BUDGET PRIMITIF 2016
- TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
- TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

PROGRAMME D'OPTIMISATION DU CENTRE DE VALORISATION

CREATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT)

QUESTIONS DIVERSES

10 OCTOBRE 2016

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 18 FEVRIER ET 23 MARS 2016

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT

RESSOURCES HUMAINES

- SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES
- ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL DU CIJG

FINANCES

EXERCICE BUDGETAIRE 2016 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION

MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON

- ATTRIBUTION DU MARCHE

QUESTIONS DIVERSES

VALORISER LES DECHETS RESIDUELS

Le Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Valoriser l'énergie



Produire plus d'énergie. C'est un objectif majeur que s'est fixé le Sidompe pour optimiser les performances de son centre de valorisation.

Le marché de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance a été signé en 2016 pour des travaux qui devraient s'achever en fin 2019.

Produire du chauffage urbain

Dans un des fours, la chaleur générée par la combustion des déchets alimente en chaleur un réseau d'eau chaude qui est utilisé comme chauffage. **17 % de cette chaleur est utilisée par le Sidompe en interne.**

40 % est revendue au RESOP, un réseau de chaleur urbain qui dessert en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments de la ville de Plaisir (équivalents à 4500 logements) depuis 30 ans.

1 530 631 € sont issus en 2016 de cette vente de chaleur.



Générer de l'électricité



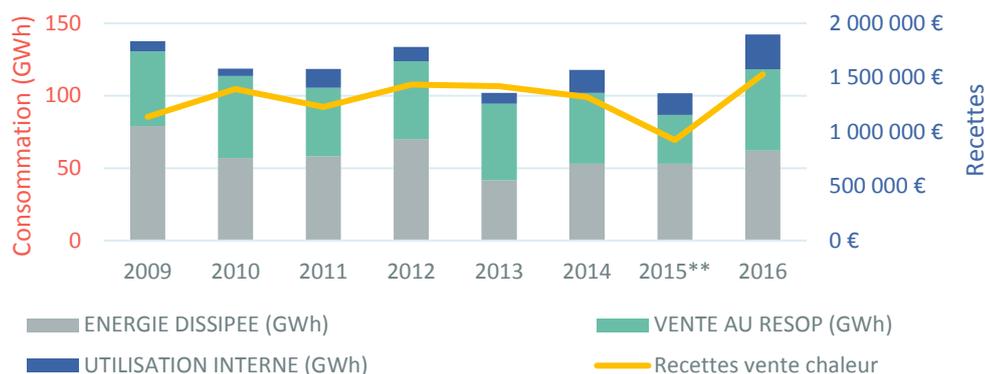
Dans un deuxième four, la chaleur générée permet de produire de l'électricité grâce à un turboalternateur.

40 % de cette électricité est utilisée par le Sidompe en interne.

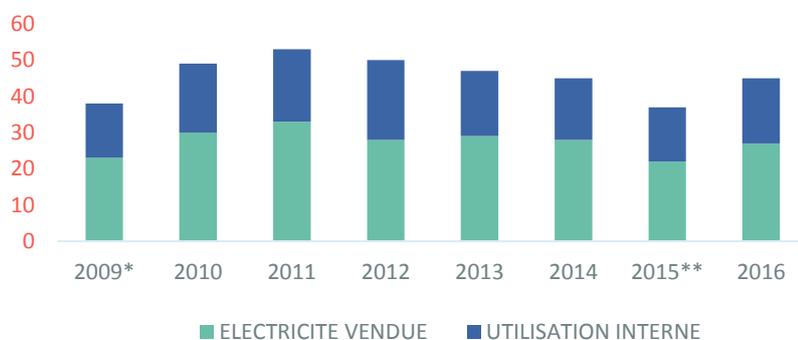
Les 60 % d'électricité restants sont revendus à un fournisseur d'énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2008, la société CNIM TG exploitant le CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE. Le montant prévu dans le cadre du marché d'exploitation est de 1 125 000 €/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)		ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR
2009	137	79	7	51	51,583	22,10 €	1 139 984,30 €
2010	119	57	5	57	56,728	24,57 €	1 393 806,96 €
2011	118	58	13	47	47,481	2 5,89 €	1 229 283,09 €
2012	134	70	10	54	53,750	26,70 €	1 435 125,00 €
2013	102	41,5	7,5	53	53,055	26,78 €	1 420 812,90 €
2014	118	53	16	49	48,845	27,07 €	1 322 234,15 €
2015**	102	53	15	34	33,705	27,43 €	924 528,15 €
2016	142	62	24	56	56,241	27,21 €	1 530 631,10 €



PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)		ELECTRICITE VENDUE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2009*	38	23	15	<p>Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché d'exploitation, est de 1 125 000 €/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.</p> <p>Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.</p>
2010	49	30	19	
2011	53	33	20	
2012	50	28	22	
2013	47	29	18	
2014	45	28	17	
2015**	37	22	15	
2016	45	27	18	



* Panne du turbo-alternateur sur 2 mois.

** Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015, il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

Valoriser les matières premières

Le Sidompe s'emploie à réduire l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage. Après l'incinération, certains matériaux peuvent être réutilisés. C'est le cas de l'acier ou de l'aluminium, qui sont isolés des autres résidus d'incinération.

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils représentent **18 % du tonnage** des ordures ménagères incinérées.

Ils sont composés de : verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Après maturation, les mâchefers peuvent être utilisés en sous-couche routière.

Ils sont transportés par VEOLIA Propreté Ile de France et valorisés sur le site de VALOMAT.

33 188,78 T

La valorisation des produits issus des mâchefers :

Ferraille

Après l'incinération, la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur.

La recette de 72 289,18 € est entièrement reversée aux collectivités. Le prix de reprise moyen est en baisse ces dernières années suite à la difficulté de trouver des exutoires (29,53 € en 2016, 47,51€ en 2015 et 65,25€ en 2014).

Elle est rachetée par la société SUEZ - SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

2 448,30 T

Acier et aluminium

Les mâchefers sont transférés par VEOLIA Propreté Ile de France sur la plateforme de la société VALOMAT à Triel-sur-Seine. L'acier et l'aluminium qui en sont issus sont ensuite transportés chez nos repreneurs pour être recyclés.

L'acier est recyclé par la société SUEZ- SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)

L'aluminium est recyclé par la société CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).

**Acier 750,38 T
Aluminium : 382,82 T**

Eliminer les REFIOM



Les Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).

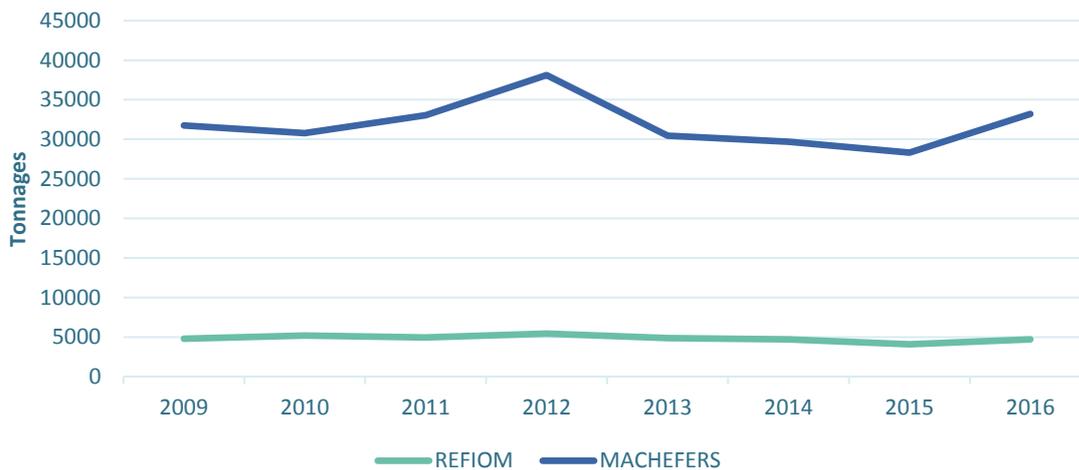
Ils représentent **2,5 %** du tonnage des ordures ménagères incinérés.

Non valorisables, ils sont évacués par SITA FD et enfouis à VILLEPARISIS (77).

4 688,30 T

Evolution des tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	REFIOM	MACHEFERS
2009	4 791,35 T	31 734,28 T
2010	5 187,72 T	30 791,48 T
2011	4 956,64 T	33 042,44 T
2012	5 433,41 T	38 111,56 T
2013	4 883,48 T	30 463,27 T
2014	4 698,64 T	29 695,74 T
2015	4 082,26 T	28 313,06 T
2016	4 688,30 T	33 188,78 T



Votre centre de valorisation en chiffres

Bilan des tonnages

Au cours de l'exercice 2016, **186 573,98 tonnes de déchets** ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

Ce tonnage, qui n'avait plus été atteint depuis 2012, est dû à l'apport de 39 789,62 tonnes de la société VEOLIA, suite à la fermeture de l'usine d'incinération VALENE, à Guerville (78).

On note une diminution constante des quantités d'ordures ménagères apportées par les collectivités adhérentes.

Les tarifs



Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2016 :

- pour les collectivités adhérentes au SIDOMPE : 62,20 € HT / TONNE
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers : 65,70 € HT / TONNE

La TGAP (taxe applicable aux activités polluantes)

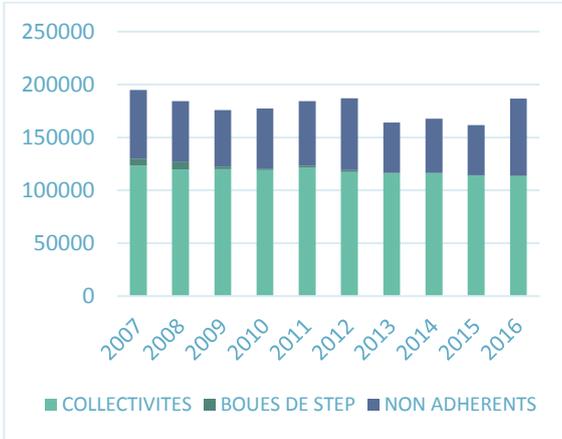
Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009.



En 2016, la TGAP perçue représente 1 508 615 €.

Pour l'année 2016, la TGAP due par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2015 a représenté la somme de **1 080 271 €** (161 661,09 T), alors que la TGAP encaissée en 2016 par le SIDOMPE, (qui correspond au tonnage 2016 soit 186 573,98 T est de 1 508 614,67 € (8,24 euros par tonne).

Evolution des tonnages livrés à l'usine



COLLECTIVITES* :
ordures
ménagères et
refus de tri

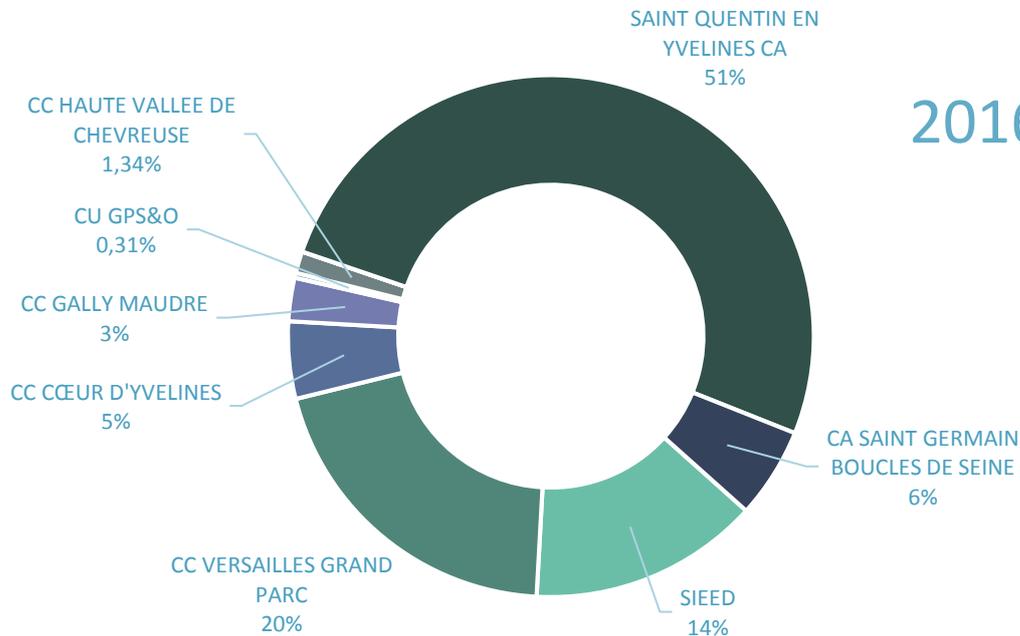
BOUES DE
STEP

NON
ADHERENTS

TOTAL

Année	Collectivités* : ordures ménagères et refus de tri	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 434	1 747	61 017	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574

Les apports de déchets ménagers des collectivités adhérentes



2016

Evolution des apports de déchets ménagers par les collectivités adhérentes

COLLECTIVITES	2012	2013	2014	2015	2016
SIEED	15 971,66	15 744,84	15 643,36	15 741,96	15 540,23
CA VERSAILLES GRAND PARC*	22 626,58	22 865,76	22 715,10	22 274,76	22 175,94
CC CŒUR D'YVELINES	5 263,18	5 218,76	5 276,28	5 302,24	5 237,32
CC HVC (LE MESNIL ST DENIS)	1 483,30	1 473,88	1 465,38	1 477,84	1 467,54
CU GPS&O (CA des 2 Rives de Seine)**	482,10	364,48	409,42	348,38	339,98
CHAVENAY	505,92	517,40	534,74	-	-
FEUCHEROLLES	765,00	774,52	792,76	-	-
MAREIL SUR MAULDRE	435,16	422,84	446,48	-	-
SAINT NOM LA BRETECHE	1 583,20	1 529,14	1 498,84	-	-
CC GALLY MAULDRE	-	-	-	2 936,68	2 937,66
COIGNIERES	2 212,72	2 230,10	2 298,24	2 321,16	2 289,78
ELANCOURT	6 396,82	6 161,30	5 980,02	6 060,70	6 217,36
GUYANCOURT	6 923,14	6 797,18	6 708,54	6 758,52	6 771,96
LA VERRIERE	1 549,26	1 499,60	1 492,98	1 496,64	1 507,90
LES CLAYES SOUS BOIS	4 623,16	4 527,70	4 428,64	4 192,02	4 179,40
MAGNY LES HAMEAUX	1 962,18	2 023,76	2 061,38	1 998,68	2 100,96
MAUREPAS	4 640,44	4 590,00	4 509,08	4 386,36	4 437,60
MONTIGNY LE BX	7 561,78	7 341,00	7 249,32	7 160,98	7 077,24
PLAISIR	8 544,16	8 439,80	8 276,74	8 068,60	7 516,88
TRAPPES	9 414,76	9 348,52	9 564,48	9 387,42	9 196,02
VILLEPREUX	2 044,84	2 074,02	2 022,48	1 990,54	2 139,40
VOISINS LE BX	2 195,78	2 160,00	2 129,80	2 161,14	2 169,78
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	-	-	-	-	55 604,28
ETANG LA VILLE	1 009,20	1 039,98	1 108,62	1 086,72	1 062,58
MAREIL MARLY	827,50	826,46	892,80	828,08	927,86
MARLY LE ROI	4 322,60	4 195,42	4 224,74	4 122,52	4 142,62
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE	-	-	-	-	6 133,06
REFUS DE TRI INCINERES	3 983,44	3 921,98	4 277,06	4 238,20	3 983,40

* Arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets-le-Roi (tonnages inclus avec Davron jusqu'à fin 2012).

Les travaux d'optimisation du Centre de Valorisation



Le 13 octobre 2016, le Sidompe a notifié le marché de travaux pour la Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'Optimisation du Centre de Valorisation des Déchets au groupement CNIM / Urbaine de Travaux / Architrav, pour un budget total estimé à **113 M € H.T.**

Ce marché global porte à la fois sur la réalisation de travaux, à hauteur de 74 M € et sur le contrat d'exploitation et de maintenance du site modernisé pour la décennie à venir.

L'objectif est d'améliorer sa performance énergétique, pour maximiser la vente d'électricité produite, tout en continuant d'alimenter le Réseau de Chaleur. En atteignant le seuil du critère européen R1 (« Recovery One »), l'actuel « centre de valorisation » deviendra une véritable « Unité de Valorisation Énergétique » (UVE), avec un objectif de mise en service de la chaudière en janvier 2019.

Les anciennes installations seront remises à neuf (nouvelle chaudière, turbo-alternateur, rénovation des locaux, nouvelle architecture...).

Le traitement des fumées sera entièrement amélioré et grâce à un système de traitement sec, il n'y aura plus de panache de vapeur.

Un circuit de visite pédagogique pour le grand public va être créé pour informer petits et grands sur les devenir de leurs déchets ménagers. En 2020, à la fin des travaux, les nouvelles installations seront ouvertes aux visites guidées.

Montant des travaux

PHASE 1 + PHASE 2	=	73 956 574,00 € HT
EXPLOITATION MAINTENANCE PHASE 3 pour 186000 T/an* x 10 ans		
P1 à P4 x 10 ans*	=	80 488 630,00 € HT
P5 recettes électriques garanties x 10 ans hors Intéressement à déduire	= -	40 651 990,00 € HT
Sous-TOTAL PHASE 3 hors Intéressement sur 10 ans	=	39 836 640,00 € HT
TOTAL: PHASE 1 + PHASE 2 + PHASE 3 (valeur avril 2016)	=	113 793 214,00 € HT

*Valeur non contractuelle donnée à titre indicatif



Dégagement au niveau 13,00m avec vue sur le patio



Salle de commande avec vue sur le patio central



Accès depuis la passerelle vers la zone tertiaire

TRIER POUR RECYCLER

Produire des matières premières

Le centre de tri est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des collectivités du SIDOMPE. Il sépare les déchets recyclables en plusieurs catégories pour qu'ils deviennent de véritables matières premières destinées à fabriquer de nouveaux objets !

Les erreurs de tri, appelées « refus », sont renvoyées au centre de valorisation avec les ordures ménagères pour y être incinérées.



Sur les 30 063,50 tonnes réceptionnées au centre de tri, 25 595,64 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2016. 3983,40 tonnes étaient des erreurs de tri.

L'écart de 484,46 tonnes restant entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année sur le centre de tri et également à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...).

Les tonnages

Les tonnages des matériaux sortants du centre de tri sont constants par rapport à 2015, excepté pour le carton où l'on observe une **augmentation de 500 tonnes de cartons recyclés**, alors que le **papier recyclé diminue de 350 tonnes** suite à la **baisse des tonnages de papiers entrants**. On peut se féliciter également **d'une baisse de 250 tonnes de refus de tri** par rapport à 2015, à tonnage entrant identique.

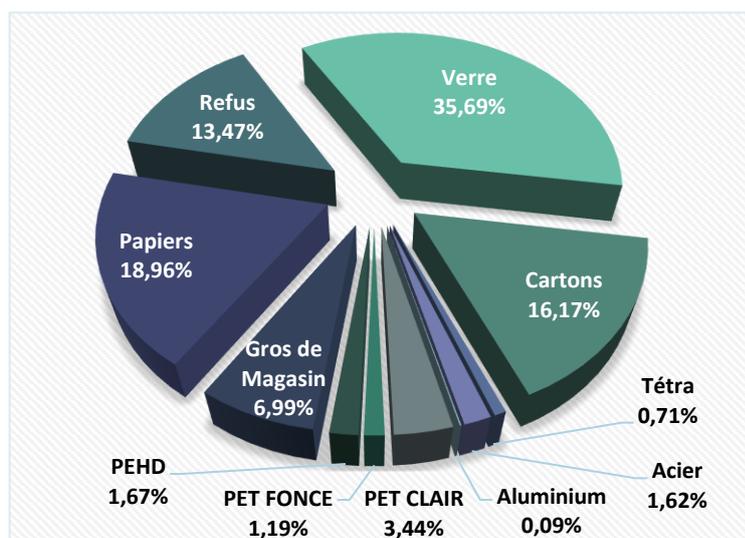
Les **tonnages de verre restent très stables** et le gisement est de bonne qualité. Grâce à l'effort entrepris par les collectivités pour améliorer la collecte du verre, le calcin est conforme aux prescriptions techniques du verrier depuis 2015 (ni trop cassé et ni trop pillé).

Les gros de magasins (GDM), concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères de prescriptions techniques minimales.

Notre exploitant CNIM TG est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

Matériaux issus du centre de tri

	REPRENEURS	2011	2012	2013	2014	2015	2016
VERRE	SAINT GOBAIN	9 852,66	9 465,74	10 500,04	10 380,36	10 555,70	10 555,54
CARTONS	CDIF	3 339,48	3 558,26	3 811,58	4 276,18	4 313,58	4 783,55
TETRA	CDIF	188,08	243,68	308,80	234,04	236,84	210,60
ALUMINIUM	CORNEC SA	14,92	11,68	15,28	30,16	29,06	27,42
ACIER	SIREC	469,52	464,12	496,66	462,70	448,47	480,14
PAPIERS	NORSKE SKOG	5 291,93	5 665,95	6 064,80	6 342,45	5 959,46	5 607,87
PET CLAIR	PAPREC	839,06	854,64	891,70	951,54	981,70	1 018,18
PET FONCE	PAPREC	279,76	271,60	304,30	311,68	335,48	352,50
PEHD	PAPREC	500,84	465,16	569,92	530,22	508,64	492,64
GDM		3 732,58	3 277,95	1 929,70	1 645,21	1 891,51	2 067,20
REFUS DE TRI	Valorisation énergétique	4 267,98	3 983,44	3 921,98	4 277,06	4 238,20	3 983,40
TOTAL		28 776,81	28 262,22	28 814,76	29 441,60	29 498,64	29 579,05



Que faire avec 1000 kg de ...

VERRE	962 kg de verre recyclé
CARTONS	825 kg de carton recyclé
TETRA	667 kg de fibres recyclées
ACIER	860 kg d'acier recyclé
PET CLAIR	725 kg de PET recyclé
PEHD	679 kg de PET recyclé

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2016, **147 caractérisations** ont été effectuées :

- **114 caractérisations** demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- **33 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

2016 Le centre de tri

30 064 T
déchets reçus
au centre de tri
du SIDOMPE

Verre
10 597 T

Déchets triés
19 467 T

Cartons		4 784 T Rachat par CDIF Usine de Pierrefitte (93) Recyclage par des papetiers	CARTONS 19 732 123 boîtes à chaussures
Tétra		211 T Rachat par CDIF Usine de Pierrefitte (93) Recyclage par des papetiers	PAPIERS DOMESTIQUES 1 170 515 rouleaux de papier cadeau
Aluminium		27 T Recyclage par CORNEC Usine de Lagny-sur-Marne (77)	PRODUITS EN ALU 8 033 vélos
Acier		480 T Recyclage par SIREC Usine d'Isigny-Le-Buat (50)	PRODUITS EN ACIER 672 voitures
Papiers		5 608 T Recyclage par NORSKE SKOG Usine de Golbey (88)	JOURNAUX 3 926 journaux
Gros de Mag		2 067 T (papiers/cartons) Revente par la CNIM Recyclage	CARTONS
Bouteilles Flacons		PEHD : 493 T - PET Clair : 1 018 T PET Foncé : 353 T Recyclage par PAPREC Usine France Plastique Recyclage à Limay (78)	PRODUITS EN PLASTIQUE 3 448 bancs 993 743 couettes
Verre		10 556 T Transformation en Calcin à Usine Guerin à Andrezieux Boutheon (42) Usine Samin à Rozet Saint Albin (02) Recyclage par SAINT GOBAIN	PRODUITS en VERRE 22 565 740 bouteilles 75 cl
Erreurs de tri		3 983 T Incinérées par le SIDOMPE Centre de Valorisation THIVERVAL-GRIGNON	ENERGIES

Les capacités du centre tri



Deux types de matériaux arrivent au centre de tri (*capacité annuelle de 45 000 tonnes*) :

Les **emballages en verre** sont déposés sur un quai de transfert avant l'envoi chez le repeneur pour leur recyclage (*capacité annuelle 15 000 tonnes de verre*).

Les **emballages recyclables** sont triés et déposés dans les bacs, les sacs ou les bornes de tri sélectif par les habitants. Ces emballages, triés dans une seule poubelle, représentent en fait 5 matériaux différents (cartons, papiers, plastiques, aluminium et acier) et le rôle du Sidompe est de les séparer pour leur donner une valeur marchande. Une fois triés par catégorie, ils sont revendus et utilisés comme matière première pour fabriquer de nouveaux objets. 27 000 tonnes de déchets recyclables secs.

Le total des tonnages entrants de l'année 2016 est de **30 063,50 tonnes**, un résultat **quasiment identique** à celui de 2014 et 2015.

Le flux de Multi-Matériaux continue sa légère progression au détriment des papiers et emballages seuls grâce au passage en collecte multi matériaux de 3 collectivités fin 2014 et courant 2015 (Les Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre et Marly-le-Roi).

Vers une harmonisation des modes de collecte

Seules 4 collectivités (Coignièrès, Guyancourt, Maurepas et l'Étang la Ville) sur les 110 du territoire du SIDOMPE collectent leurs emballages en tri-Flux, et 5 collectivités collectent leurs emballages en sacs (Coignièrès, Maurepas, Les Clayes-Sous-Bois, le Mesnil Saint Denis, et Mareil-Sur-Mauldre).

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, collectera en bi-flux sacs les emballages de 2 de ses collectivités (Coignièrès et Maurepas), avec ensuite une collecte des emballages en bacs programmée à compter du 2^{ème} trimestre 2017 pour toutes les communes de SQY CA collectant encore leurs emballages en sac.

Fin 2017, il ne restera sur le SIDOMPE, que **2 collectivités**, représentant 5% du tonnage entrant sans le verre (Guyancourt et l'Étang-la-Ville) à **collecter leurs emballages en tri-flux**, et **2 collectivités** représentant 2,6% du tonnage entrant sans le verre à **collecter leurs emballages en multi-matériaux en sacs** (Le Mesnil Saint Denis et Mareil sur Mauldre).

Un travail d'harmonisation des modes de collecte de ces communes va être lancé afin d'optimiser le fonctionnement du centre de tri. Cela permettra un gain de temps pour notre exploitant dans le chargement des déchets, un gain de temps pour les collecteurs, et un gain de place avec une possibilité de stockage étendue dans le centre de tri.

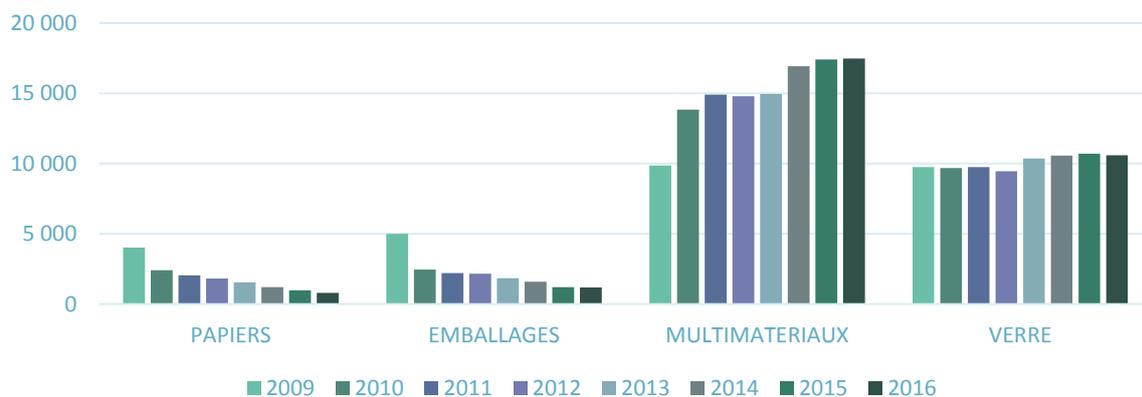
Votre centre de tri en chiffres

Les tarifs du centre de tri

A compter du 1er avril 2016	Collectivités adhérentes	Collectivités non-adhérentes
Multi-matériaux	144,00 € au lieu de 125,00 €	155,00 € (135,00 €)
Papiers seuls	70,00 € au lieu de 60,00 €	80,00 € (70,00 €)
Emballages seuls	205,00 € au lieu de 185,00 €	235,00 € (205,00 €)
Verres	9,00 € au lieu de 8,00 €	10,00 € (9,00 €)

Les tonnages réceptionnés par le centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2010	2 406,42	2 468,00	13 841,48	18 715,90	9 672,25	28 388,15
2011	2 044,26	2 208,82	14 907,41	19 160,49	9 756,82	28 917,31
2012	1 829,46	2 157,20	14 793,62	18 780,28	9 456,40	28 236,68
2013	1 548,40	1 845,64	14 953,90	18 346,94	10 353,34	28 700,28
2014	1 216,42	1 591,70	16 923,60	19 731,72	10 559,44	30 291,16
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50



Tonnages des collectivités en TRI-FLUX au 31/12/2016

	VERRE			EMBALLAGES			PAPIERS		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Les Alluets le Roi (2)	-	-	-	23,68	6,52	-	-	-	-
MAREIL SUR MAULDRE (1)	59,40	-	-	42,3	22,84	-	29,32	16,68	-
COIGNIERES	112,1	109,94	95,88	83,86	90,34	82,46	47,94	61,54	49,74
GUYANCOURT	413,9	443,18	444,42	533,40	543,80	570,18	348,78	351,40	307,02
MAUREPAS	434,0	426,88	409,50	434,26	430,82	407,68	415,34	389,40	346,16
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	-	-	949,80	-	-	1060,32	-	-	702,92
ETANG LA VILLE	144,0	161,22	152,20	116,84	123,70	122,74	99,18	95,08	88,22
MARLY LE ROI	447,2	-	-	357,36	-	-	212,04	9,84	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	-	-	152,20	-	-	122,74	-	-	88,22

Tonnages des collectivités en BI-FLUX au 31/12/2016

	VERRE			MULTIMATERIAUX			PAPIERS*		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
SIEED	2127,38	2196,92	2219,22	3520,66	3 435,16	3373,61	-	-	-
CA VERSAILLES GRAND PARC	2432,98	2408,22	2396,00	4407,46	4 395,11	4533,53	-	-	-
CC CŒUR D'YVELINES	641,24	635,22	681,02	1132,74	1 125,08	1110,22	-	-	-
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : Le Mesnil	194,68	218,18	198,70	303,00	307,54	320,34	55,32	43,60	-
CU GPS&O: Les Alluets le Roi (2)	-	-	-	-	47,52	62,06	-	-	-
CHAVENAY (1)	62,14	-	-	84,00	-	-	-	-	-
FEUCHEROLLES (1)	113,50	-	-	166,34	-	-	-	-	-
ST NOM LA BRETECHE (1)	167,62	-	-	314,18	-	-	-	-	-
CC GALLY MAULDRE (1)	343,26	442,30	428,04	564,52	603,66	641,26	-	-	1,46
ELANCOURT	401,42	380,28	417,54	941,54	915,94	893,18	-	-	-
LA VERRIERE	55,80	60,44	58,38	113,90	126,80	126,56	-	-	-
LES CLAYES SOUS BOIS	358,26	351,24	362,96	656,24	665,60	674,76	-	-	-
MAGNY LES HAMEAUX	229,66	237,48	244,18	518,12	525,66	500,12	7,88	8,32	11,76
MONTIGNY LE BTX	781,96	751,82	777,26	1579,76	1545,00	1465,76	-	-	-
PLAISIR	590,14	628,86	481,02	1123,04	1099,22	1123,66	-	-	-
TRAPPES	137,24	136,52	151,74	571,40	589,32	623,68	-	-	-
VILLEPREUX	219,84	221,04	233,46	534,20	513,64	535,54	-	-	-
VOISINS LE BX	325,82	332,04	309,32	623,02	611,14	595,78	-	-	-
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	-	-	3035,86	-	-	6539,04	-	-	11,76
MAREIL MARLY	108,90	110,70	110,82	154,60	156,58	160,72	-	-	-
MARLY LE ROI	447,26	430,46	425,02	179,40	739,74	738,62	-	-	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	-	-	535,84	-	-	899,34	-	-	-

* Collectivités ayant gardé une benne apport volontaire en déchetterie pour le papier.

Les collectivités de la CC de l'Ouest Parisien(5), de la CC des Etangs(6) ont conservé leur mode de collecte individuelle.

(1) Regroupement Chavenay et Saint Nom la Bretèche sous la CC Gally Mauldre au 01/01/2015. Données individuelles jusqu'au mois de juin 2015 pour Mareil sur Mauldre et Feucherolles, et à partir du mois de juillet 2015, passage en bi-flux pour toutes les collectivités et collecte globale avec la CC Gally Mauldre.

(2) Passage en bi-flux au 01/04/2015. Les Alluets-le-Roi intègre CU Grand Paris Seine et Oise au 01/01/2015.

SENSIBILISER

Les visites du centre de tri



Le parcours pédagogique « La Grande Aventure du Recyclage » ouvert depuis mai 2014 a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG du lundi au vendredi à 10h00 ou 14h00.

Réservation en ligne sur
www.sidompe.fr

Au cours de l'année 2016, **5 515 personnes** ont visité le centre de tri. L'objectif de 4000 visiteurs envisagé pour cette année est donc largement dépassé. Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des mairies, élus, des associations, des bailleurs sociaux, des étudiants ...

Au mois de janvier 2016, très peu de visites ont été programmées en raison du plan Vigipirate. Les vacances scolaires et la rentrée de septembre sont également des périodes où les réservations sont quasiment nulles.

Nombre de visiteurs



Depuis septembre 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses communes adhérentes qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

86 transports en car ont été pris en charge pour 3 822 personnes.



Le prêt de matériel

Le SIDOMPE met à la disposition de ses collectivités des outils de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets.

Nous prêtons gratuitement aux acteurs du territoire (mairies, écoles, associations, centre de loisirs, médiathèques...) des outils et des affiches qui peuvent être utilisés dans le cadre d'actions menées lors d'exposition, d'événements ou d'animations afin d'informer sur les bons gestes de tri et sur la Grande Aventure du Recyclage.

Pour une réservation, envoyez votre demande à info@sidompe.fr

Une nouvelle plaquette des consignes de tri est à la disposition du public.



Le site internet



Le SIDOMPE propose un nouveau site internet qui offre la possibilité de découvrir les coulisses du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique.

www.sidompe.fr

De nouveaux services sont développés :

- Réservation en ligne des visites du centre de tri et du transport en car (si les conditions sont réunies),
- Test de ses connaissances du tri grâce à un QUIZ interactif,
- Films pour suivre le parcours d'un déchet, du bac de tri à son recyclage,
- Animations pour découvrir le fonctionnement de nos installations ...

Sur l'Espace collectivités, un accès privé permet aux collectivités adhérentes de visualiser leurs données personnalisées en ligne.

Les élus, y retrouvent leurs convocations, les comptes rendus des comités syndicaux et les rapports annuels.

La remise d'objets recyclés

Pour promouvoir le recyclage, quoi de mieux que des exemples d'objets fabriqués à partir de matériaux recyclés ?

Chaque visiteur* reçoit un sac et certains objets recyclés à la fin de sa visite !

* Habitant sur le territoire du Sidompe.



SOUTENIR L'ACTION DES COLLECTIVITES

Au Sidompe, tous les soutiens financiers des Eco-Organismes ainsi que les recettes liées à la vente de leurs matériaux sont entièrement restitués aux collectivités.

Les collectivités bénéficient de la vente de leurs matériaux recyclables

2 040 476,84 € de recettes sont engendrées par la reprise des matériaux en 2016.
(2015 : 1 922 988,41 €).

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



On peut observer l'évolution des prix de reprise entre les différents matériaux sur les dernières années dans le tableau ci-dessous :

Centre de tri	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Verre	241 605,05	181 318,95	171 897,14	174 805,27	244 757,57	246 049,64
Cartons	393 724,75	329 269,89	333 111,25	337 655,32	412 437,24	513 347,20
Acier*	239 317,58	267 082,27	225 186,25	225 506,17	171 770,41**	119 034,58
Aluminium	10 003,86	7 387,95	9 101,84	18 701,78	13 425,96	17 780,62
Plastique	634 412,74	539 953,96	542 597,48	521 478,00	471 563,40	432 755,82
Papiers	552 006,71	514 062,36	548 180,73	550 936,17	514 278,38	565 671,54
GDM	320 188,82	217 876,02	115 063,12	87 382,35	113 546,17	145 837,44
Total (en €)	2 391 259,51	2 056 951,40	1 945 137,81	1 916 475,06	1 922 988,41	2 040 476,84

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

** ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

On notera la **chute des prix pour les aciers et les plastiques**, avec des difficultés pour nos repreneurs de trouver des exutoires, et à contrario des prix de reprise en hausse ou constant sur toute l'année 2016 pour les cartons et les papiers.

Depuis mars 2012, **notre verre** issu de la collecte sélective était déclassé en catégorie Q2 suite à des mesures de densité qui n'étaient pas conformes aux Prescriptions Techniques Minimales (verre trop cassé et pillé), mais, grâce aux différents travaux et actions menés par notre exploitant et certaines de nos collectivités, **notre reprise de verre n'est plus décotée depuis le 1^{er} janvier 2015**.

Soutenir le tri du papier



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

L'éco-organisme du papier.

La convention a été signée pour 3 ans avec Eco-Folio à effet du 1er janvier 2013.

Un nouvel agrément est prévu pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Calculs des soutiens financiers

Les soutiens sont reversés au vu des tonnes de papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, et Gros de Magasin recyclées, auxquels se rajoute un soutien à la valorisation.

Détails des soutiens financiers d'EcoFolio de 2015

SOUTIENS AU RECYCLAGE PAPIERS	SOUTIENS AU RECYCLAGE PAPIERS DE BUREAU*	SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM	SOUTIENS A LA VALORISATION	INDEMNITE SUITE AU SINITRE**	TOTAL
214 874,29 €	2482,42 €	23 759,14 €	39 390,96 €	104 225,04 €	384 731,85 €

* Recettes pour deux collectivités faisant appel à un prestataire extérieur pour récupérer et recycler les papiers de bureau dans leurs établissements, représentant 31,29T.

** En février 2015, un incendie a entraîné l'arrêt complet de l'usine de valorisation et engendré une perte du soutien à la valorisation d'EcoFolio. Pour régler ce préjudice, un protocole d'accord a été signé avec notre exploitant CNIM TG, afin qu'une indemnisation complémentaire soit reversée, évitant ainsi toute perte financière pour nos collectivités.

Historique

	2011	2012	2013	2014	2015
TONNAGES PAPIERS	5 292,40 T	5 665,95 T	6 064,80 T	6 342,45 T	5 990,75 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE PAPIERS	132 304,71 €	198 985,72 €	216 634,66 €	226 755,27 €	217 356,71 €
TONNAGES GDM			1 928,55 T	1 644,71 T	1 891,52 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM			24 110,72€	20 580,62 €	23 759,14 €
SOUTIENS A LA VALORISATION	297 723,18 €	219 228,82 €	191 848,34 €	142 439,05 €	39 390,96 €
INDEMNITE**					104 225,04 €
TOTAL	430 027,89 €	418 214,54 €	432 593,72 €	389 774,94 €	384 731,85 €
SOUTIENS MOYEN A LA TONNE (sans GDM)	81,25 €	73,81 €	67,35 €	58,21 €	60,25 €

Soutenir le tri des emballages recyclables



L'éco-organisme des emballages ménagers recyclables.

Le **1^{er} janvier 2011**, nous avons signé pour 6 ans le Contrat Action et Performance – Barème E, avec Eco-Emballages.

Calcul des soutiens financiers

Les soutiens se décomposent ainsi :

- **Soutien au service de la Collecte Sélective (Scs = Tus + Taa) :**
tarif unitaire pour le service de collecte sélective (Tus)
tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)
- **Soutien à l'Action de Sensibilisation (Sas = Tsc + Tsa) :**
sensibilisation par la communication (Tsc)
sensibilisation par l'action (Tsa)
- **Soutien Autres Valorisations (Sav = Tum + Tce + Tesc) :**
tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (Tum)
tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (Tesc)
tarif pour la conversion énergétique (Tce)

Sur le soutien au service de la collecte sélective (Scs) et sur le soutien à l'action de sensibilisation (Sas), on ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage qui varie en fonction des tonnages de matériaux repris.

Les données Eco-Emballages ne prennent pas en compte l'année 2016. En effet, toutes les données 2016 ne seront connues que fin d'année 2017, au moment du liquidatif.

Soutiens à la valorisation matière et énergétique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Soutiens versés aux collectivités en €**	2 409 824,74	2 643 931,86	2 683 248,62	2 821 449,39	2 774 505,87	2 795 966,78
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE en €*	294 562,73	329 947,65	321 362,03	318 581,37	352 492,61	304 961,81

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication depuis 2011.

Soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de **137 533,01 €** (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les **31 ambassadeurs du tri** déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente **2,48 € de soutien par tonne** envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de **47 871,14 €** (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des **actions de communication**. Elle se compose du **soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** et du **soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)**, soit pour l'année 2015, un montant de **203 503,03 €**.

Pour l'année 2015, il a été reversé **44 314,82 €** aux collectivités. Le SIDOMPE a utilisé **77 588,10 €** afin d'améliorer le geste de tri des habitants du territoire et de leur faire découvrir l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

Récapitulatif des dépenses / recettes des collectivités

En 2016, les collectivités du Sidompe ont perçu **5 495 871, 41 € de recettes**, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de **2 818 608,09 €**.

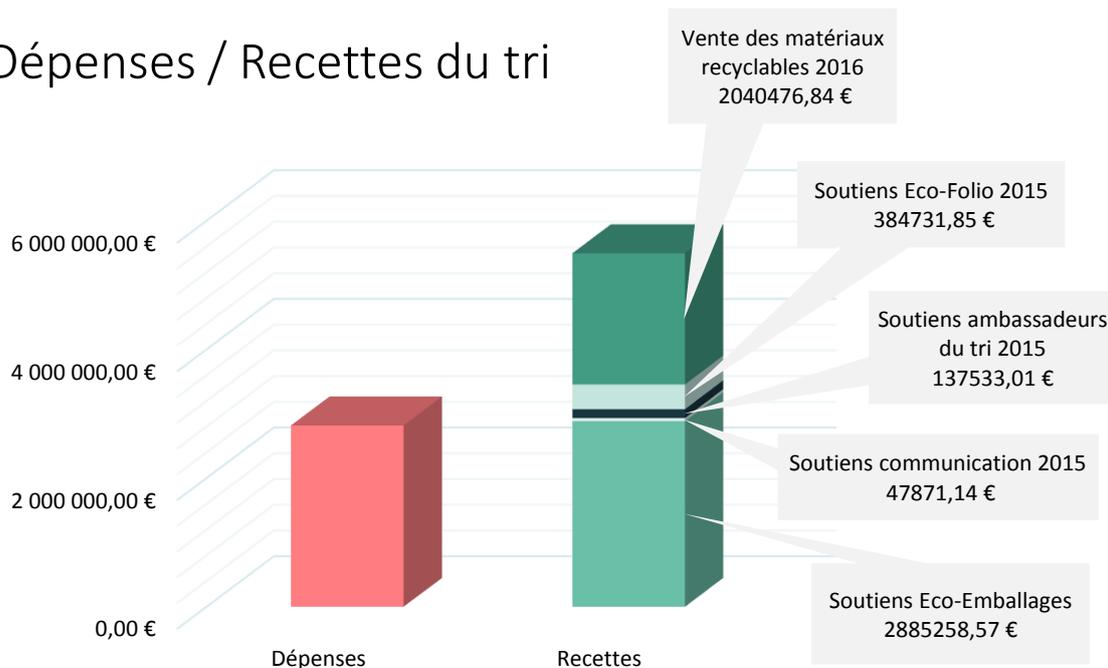
DEPENSES	
Coût de traitement du centre de tri pour les collectivités	- 2 818 608,09 €
RECETTES	
Soutiens Eco-Emballages*	+ 2 885 258,57 €
Soutiens communication 2015	+ 47 871,14 €
Soutiens ambassadeurs du tri 2015	+ 137 533,01 €
Soutiens Eco-Folio 2015	+ 384 731,85 €
Vente des matériaux recyclables 2016	+ 2 040 476,84 €
Total soutiens reversés aux collectivités	+ 5 495 871,41 €



SOLDE POSITIF
grâce au tri sélectif **+ 2 677 263,32 €**

* Versements 2016, y compris liquidatif 2015

Dépenses / Recettes du tri



Soutenir le tri du mobilier



Eco-Mobilier est l'eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).

Le SIDOMPE a signé un contrat Territorial de collecte du mobilier de 6 ans avec Eco-Mobilier à compter du 1^{er} juillet 2014.

En 2016, **207 213,28 € ont été versés aux collectivités**, pour un tonnage de meubles estimé à 7 505,70 T.

En application de la répartition des soutiens adoptée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 17 mars 2014, la totalité des soutiens financiers Eco-Mobilier est reversée aux collectivités adhérentes.

	Mobilier collectés séparément (benne Eco-Mobilier)		Mobilier non collectés séparément		Soutien communication	Tonnages totaux DEA	TOTAL SOUTIENS 2016 (sur 2015)
	Tonnages réels	Soutiens	Tonnages estimés	Soutiens			
Semestre 1	184,06 T	7 400,75 €	3 425,10 T	83 661,29 €	2 364 €	3 609,16 T	93 426,04 €
Semestre 2	256,28 T	8 906,80 €	3 640,26 T	104 880,44 €	0 €	3 896,54 T	113 787,24 €
TOTAL	440,34 T	16 307,55 €	7 065,36 T	188 541,73 €	2 364 €	7 505,70 T	207 213,28 €

La filière poursuit son déploiement

En janvier 2016, **les déchèteries de Villiers-Saint-Frédéric (CC de Cœur d'Yvelines) et de Montigny-le-Bretonneux (SQY)** ont été équipées d'une benne pour les DEA collectés et traités par EcoMobilier.

Au total, 5 des 16 déchèteries présentes sur le territoire du Sidompe sont équipées :

- Déchèterie de Bois d'Arcy (CA de Versailles Grand Parc) équipée en 2014 ;
- Déchèterie de Méré (SIEED) équipée en 2014 ;
- Déchèterie d'Elancourt équipée en 2014 ;
- Déchèterie de Villiers-Saint-Frédéric (CC de Cœur d'Yvelines) équipée en 2016 ;
- Déchèterie de Montigny-le-Bretonneux (SQY) équipée en 2016.

4 nouvelles bennes seront déployées en 2017.

La totalité des déchèteries adaptées devrait être équipée d'une benne DEA en fin de contrat (2020).



ELEMENTS FINANCIERS

Le Compte Administratif 2016

Le Compte Administratif 2016, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2016 un excédent de fonctionnement de **3 403 017,48 €** et un excédent d'investissement de **6 309 211,00 €** soit un résultat excédentaire global de **9 712 228,48 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (7 211 734,00€), est ramené à **2 500 494,48 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 731 699,03 €
	F	D	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	173 175,77 €
	F	D	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 398,28 €
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 951,45 €
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	178 936,22 €
	F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 659 856,53 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				19 818 017,28 €
	F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	19 465 570,74 €
	F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 752 352,83 €
	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 467,50 €
	F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	643,69 €
	TOTAL DES RECETTES				23 221 034,76 €
	<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				23 221 034,76 €
EXCEDENT DE CLOTURE				3 403 017,48 €	

INVESTISSEMENT	I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	494 227,40 €
	I	D	902	CENTRE DE TRI	860 €
	I	D	913	TRAVAUX AMENAGEMENTS SUR LE SITE	40 191,17 €
	I	D	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD	1 948 265,15 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				2 483 543,72 €
	I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 398,28 €
	I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 265 425,77 €
	TOTAL DES RECETTES				3 290 824,05 €
<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>				5 501 930,67 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				8 792 754,72 €	
EXCEDENT DE CLOTURE				6 309 211,00 €	

RESULTAT DE CLOTURE	EXCEDENT GLOBAL	9 712 228,48 €
	Restes à réaliser	7 211 734,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	2 500 494,48 €

Liste des marchés conclus

1/ Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 20 000,00 €.

2/ Marchés de services

<i>OBJET</i>	<i>Date</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montant</i>
MARCHES DE 25 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Assistance Contrôle technique relatif aux travaux d'optimisation du CVD	30/11/2016	BATIPLUS 93100 MONTREUIL	34 802 €
MARCHES DE 90 000 € HT à 206 999,99 € HT			
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et des travaux du CVD -et pour le contrôle technique, administratif et financier de l'exploitation du CVD et du Centre de Tri	28/12/2016	ILINGENIERIE 92500 RUEIL MALMAISON	201 600 €
MARCHES DE 207 000 € HT à 5 185 999,99 € HT			
Optimisation énergétique du CVD – Exploitation Maintenance (CREM)	11/10/2016	CNIM/URBAINE DE TRAVAUX /ARCHITRAV 75 008 PARIS	39 836 640 €

3/ Marchés de travaux

<i>OBJET</i>	<i>Date</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant</i>
MARCHES DE 25 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Mise en place d'un système de climatisation au 1 ^{er} étage	11/04/2016	PHIBOR PRESENCE 94528 RUNGIS	29 352,33 €
MARCHES DE 5 225 000 € HT ET PLUS			
Optimisation énergétique du CVD - Conception-réalisation (CREM)	11/10/2016	CNIM/URBAINE DE TRAVAUX /ARCHITRAV 75 008 PARIS	73 956 574 €

CONCLUSION

Performances de recyclage du SIDOMPE

Performance moyenne* de recyclage des emballages ménagers par habitant, en kilos par an :



	TOTAL kg / hab / an
2006	38,18
2007	37,32
2008	37,43
2009	36,33**
2010	35,81
2011	36,54
2012	35,89
2013	37,34
2014	37,72
2015	38,23

* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.



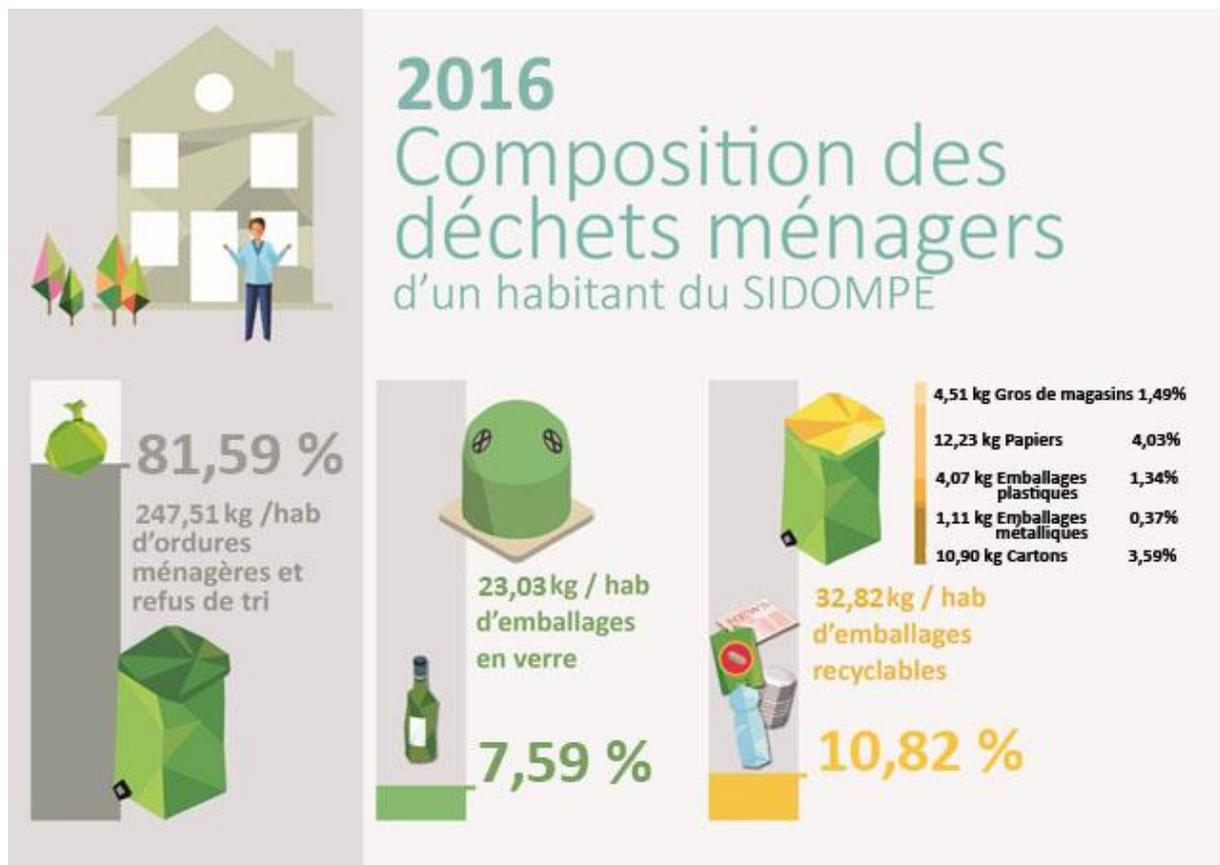
En 2015, les Français ont trié en moyenne 46,5 kg d'emballages ménagers par habitant dont 16 kg d'emballages légers et 30,5 kg d'emballages en verre.

La performance en Ile de France est de 31,36 kg d'emballages ménagers par habitant dont 10,72 kg d'emballages légers (13,24 Kg/hab pour les Yvelines) et 20,64 kg d'emballages en verre (24,10 Kg/hab pour les Yvelines)

Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE

En moyenne, un habitant du SIDOMPE produit **303,36 kg** de déchets en 2016 (sans les déchets verts et les encombrants). Ce poids est en baisse :

- **2,56 kg** de moins qu'en 2015,
- **Une réduction de plus de 10 kg** par rapport à 2012 !



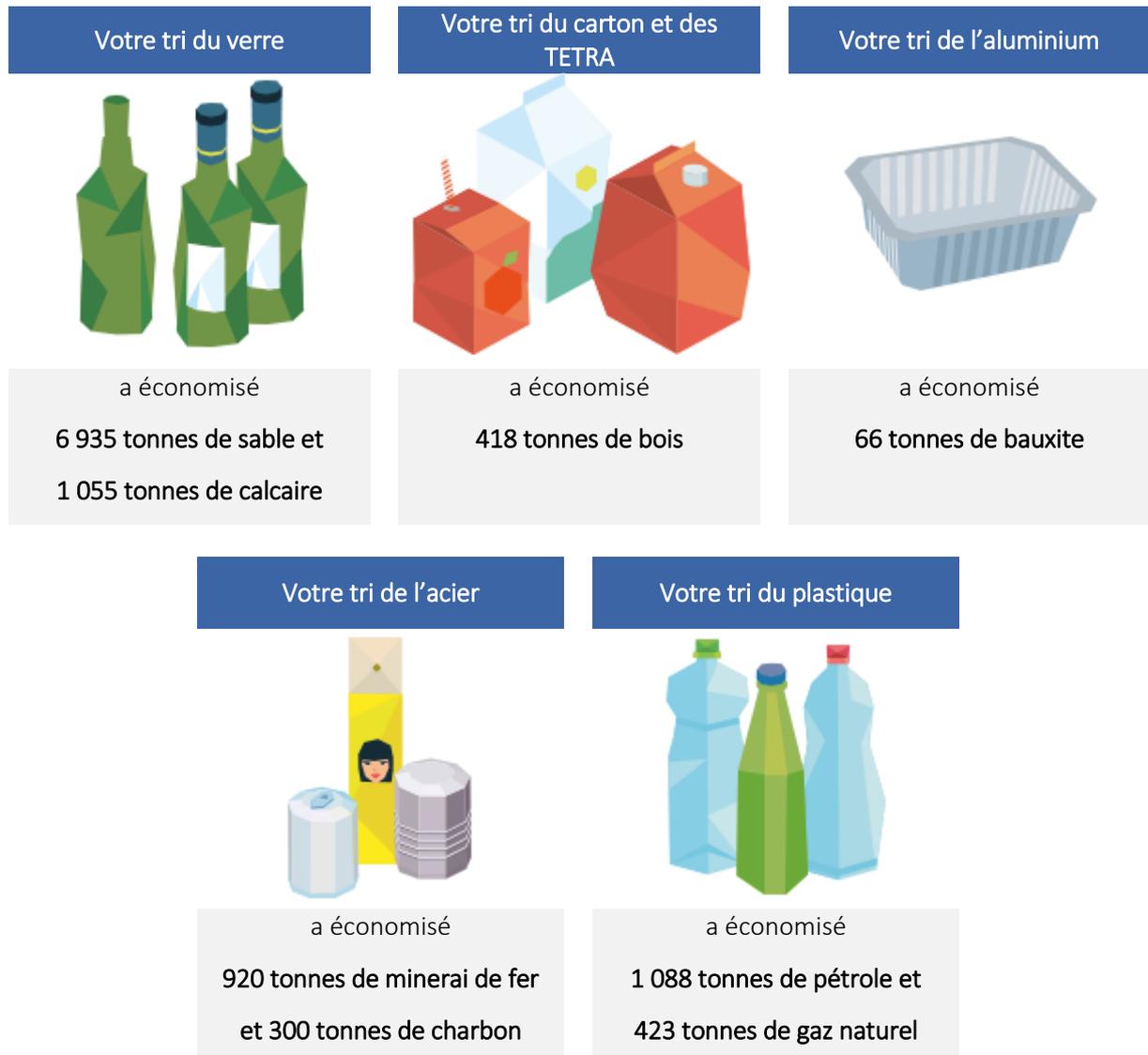
Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2016 a permis de :

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT



ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES



3 RAISONS DE RECYCLER

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES (BOIS, PÉTROLE...)

ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DONC LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

-2 MILLIONS = 800 000
de tonnes de CO₂ voitures en moins sur les routes

C'EST CE QUE LE RECYCLAGE PERMET D'ÉVITER EN FRANCE CHAQUE ANNÉE

Le recyclage participe à la protection de l'environnement !

C'est grâce à la qualité du tri de chacun que nos ordures ménagères sont valorisées, nos emballages recyclés, l'environnement préservé et des économies réalisées.

La Grande Aventure du Recyclage

Franchissez la porte de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

Vous découvrirez les coulisses de votre bac de tri sélectif et comprendrez comment de simples déchets deviennent de véritables matières premières !

Vous ne regarderez plus jamais votre poubelle comme avant !

Fait à Thiverval-Grignon, le 16 mars 2017

Le Président

Guy PELISSIER